



Direction Départementale
des Territoires
de la Moselle



Metz, le 6 février 2018

Madame, Monsieur

La Moselle avec près de 19000 sangliers tirés chaque année figure parmi les premiers départements français en termes de tableau de chasse. Cette situation traduit une surpopulation de sangliers responsables annuellement, à l'échelle du département, de la destruction de plus de 1300 hectares de surfaces agricoles et représentent près d'un million d'euros d'indemnités associées aux pertes de récolte et à la charge exclusive des chasseurs, ceci sans parler des difficultés de certaines forêts à se régénérer naturellement compte tenu de la densité de population.

À ces problématiques, viennent s'ajouter des risques réels pour la sécurité publique compte tenu du cantonnement désormais fréquent des sangliers dans des zones refuges bordant certaines routes ou autoroutes avec les risques de collisions que cela entraîne.

Le niveau des populations a désormais atteint un seuil critique et un certain nombre d'entre vous l'ont déjà compris. La saison de chasse est achevée et l'importance des tableaux de chasse déjà réalisés témoigne non seulement des efforts réalisés pour réguler les populations de sanglier mais atteste aussi des effectifs encore en présence.

En effet, beaucoup de signalements font état de populations toujours importantes avec de nombreux jeunes sur l'ensemble du département, ceci à l'approche de la période des premiers semis des cultures de printemps, cultures particulièrement exposées aux dégâts.

Par conséquent, pour éviter une explosion des dégâts agricoles que les agriculteurs ne pourront tolérer et dont les chasseurs seront les seuls à assumer la charge financière, **l'ensemble des membres du comité sanglier vous demande de poursuivre les battues aux sangliers durant le mois de février.**

Même si cette pratique n'entre pas dans les habitudes du chasseur mosellan, elle l'est pour de nombreux autres départements sans que cela porte préjudice aux autres espèces, le chevreuil notamment. La battue constitue à cette période le seul moyen efficace pour réduire sensiblement les populations de sangliers de façon à pouvoir aborder sereinement les prochains semis de printemps.

Comptant, dans l'intérêt de tous, sur votre collaboration à la maîtrise des populations de sangliers, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Les Membres du comité de suivi des dégâts de sangliers